*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-sixième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel de la Lituanie**

Genève, le 2 novembre 2016

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint**

**de la Principauté d'Andorre à l'Office des Nations Unies à Genève**

L'Andorre remercie la délégation de la Lituanie pour la présentation de son rapport qui met en valeur les progrès accomplis depuis la présentation de son premier rapport national.

L'Andorre se félicite des mesures adoptées par la Lituanie contre la violence domestique, sexuelle et sexiste, notamment la signature en 2013 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et les modifications au Code pénal et au Code de procédure pénale adoptées en 2015.

Par ailleurs, l'Andorre se réjouit des efforts déployés par la Lituanie visant à améliorer le système pour la protection des droits de l'enfant, tout particulièrement la mise en œuvre du Plan d'action 2016-2020 pour la prestation de services d'ensemble à la famille.

Dans ce sens, l'Andorre souhaite adresser à la Lituanie les recommandations suivantes :

1. Ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;
2. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_